



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9164^e séance

Mardi 25 octobre 2022, à 15 heures

New York

Président : M. Biang (Gabon)

Membres :

Albanie	M. Stastoli
Brésil	M. Leite Novaes
Chine	M. Xing Jisheng
Émirats arabes unis	M ^{me} Matar
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Kirpichenko
France	M ^{me} Jaraud-Darnault
Ghana	M. Issahaku
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M ^{me} Mbabu
Mexique	M ^{me} Robledo López
Norvège	M ^{me} Syed
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/727)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/727)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/727, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres de me donner l'occasion de faire le point au Conseil sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Depuis le dernier examen de cette question par le Conseil (voir S/PV.9141), et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. J'ai eu hier, le 24 octobre, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au fait des derniers faits survenus concernant cette question et connaître son point de vue à ce sujet.

Il n'y a eu aucun progrès en ce qui concerne les efforts de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations ultérieures de la République arabe syrienne depuis la dernière séance du Conseil sur cette question. Malheureusement, tous les efforts déployés par le Secrétariat technique

de l'OIAC pour organiser la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont toujours pas porté leurs fruits. Comme les membres du Conseil en ont été précédemment informés, dans le but d'aider la République arabe syrienne à régler les 20 questions en suspens, le Secrétariat technique de l'OIAC a fourni à la République arabe syrienne la liste des déclarations et d'autres documents en suspens demandés par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2019.

Comme il le souligne chaque mois depuis de nombreuses années, eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique continue d'estimer qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à garantir l'application pleine et entière par la République arabe syrienne de toutes ses obligations en matière de déclaration et à aider la République arabe syrienne à s'acquitter des obligations au titre la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013). Je saisis cette occasion pour réaffirmer mon appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

J'ai été informée que les résultats de la neuvième série d'inspections des installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya, menées par le Secrétariat technique de l'OIAC du 11 au 18 septembre, seraient communiqués en temps voulu. En ce qui concerne la détection d'un produit chimique visé au tableau 2 dans ces installations en novembre 2018, j'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier. J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu les informations qu'il a demandées à la République arabe syrienne concernant le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, qui ont été détruits lors d'une attaque contre une installation de fabrication d'armes chimiques. La République arabe syrienne doit répondre de toute urgence aux demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

En ce qui concerne l'invitation adressée par le Directeur général de l'OIAC au Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés à se rencontrer en personne pour déterminer les moyens de faire en sorte que la République arabe syrienne se conforme à toutes les obligations

qui lui incombent en vertu de la Convention dans les plus brefs délais, je note qu'alors que le Secrétariat technique de l'OIAC attend toujours une réponse de la République arabe syrienne sur la dernière version de l'ordre du jour qui lui a été soumise en décembre 2021, la République arabe syrienne a suggéré de tenir une réunion préliminaire à Beyrouth. J'ai été informée que, depuis lors, les échanges entre les points focaux chargés de préparer la réunion entre le Directeur général et le Ministre syrien avaient été rétablis par le Secrétariat de l'OIAC et que la République arabe syrienne avait donné une réponse.

Comme je l'ai indiqué lors de mes précédents exposés au Conseil, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'examiner toutes les informations disponibles concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. J'ai été informée que la Mission d'établissement des faits poursuit son dialogue avec la République arabe syrienne et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne un certain nombre d'incidents et les préparatifs des prochains déploiements. Je crois comprendre que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la Mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu. L'Équipe d'enquête et d'identification publiera d'autres rapports en temps voulu.

En ce qui concerne la décision intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9) adoptée le 21 avril 2021, j'ai été informée que, malheureusement, la République arabe syrienne n'avait encore pris aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2. Le Secrétariat technique de l'OIAC continuera de dialoguer avec la République arabe syrienne concernant leur application et de faire rapport au Conseil exécutif de l'OIAC selon les termes du mandat.

On ne le dira jamais assez : rien ne peut justifier l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, et dans quelques circonstances que ce soit. Rien ne peut excuser un acte inexcusable. Nous devons rester unis et déterminés à empêcher le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. Ceux qui ont employé des armes chimiques doivent être identifiés et répondre de leurs actes. C'est une obligation qui nous incombe à tous. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question.

Le Président : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé. Nous saluons les efforts constants qu'elle déploie et les travaux menés par les experts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour fournir des informations indépendantes, détaillées et reposant sur des recherches minutieuses concernant l'absence de progrès accomplis par la Syrie dans l'élimination complète et vérifiable de son programme d'armes chimiques.

Il y a neuf ans, en octobre 2013, le régime syrien soumettait à l'OIAC son plan officiel de destruction systématique, totale et vérifiée de son programme d'armes chimiques. Quelques semaines plus tôt, le régime avait tué environ un millier de personnes dans une effroyable attaque chimique dans la Ghouta. Devant un tel carnage, le régime syrien aurait dû être couvert de honte pour l'obliger à changer d'approche et à débarrasser enfin le monde de ces armes barbares. Mais le régime d'Al-Assad ne ressent pas la honte. Ainsi, plutôt que de respecter ses accords et de rendre le monde et la Syrie plus sûrs, le régime s'emploie depuis des années de jeter de la poudre aux yeux des membres du Conseil de sécurité.

Le régime d'Al-Assad, avec l'appui de la Russie, continue de jeter le flou et de retarder la déclaration des stocks d'armes chimiques auxquels il a recouru à plusieurs reprises, ce qui constitue une violation de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle il a adhéré en 2013. Le régime d'Al-Assad continue également d'empêcher le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC en Syrie, en violation flagrante de ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013). L'Équipe d'évaluation des déclarations a maintenant proposé de traiter les questions non résolues par correspondance.

Si les États-Unis saluent les efforts déployés par l'OIAC pour faire avancer la situation, l'examen de documents ne saurait se substituer au déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie. À ce titre, nous continuons d'appeler tous ceux qui ont une influence sur le régime d'Al-Assad à encourager Damas à autoriser immédiatement l'Équipe à retourner en Syrie, à résoudre les disparités et à contribuer à l'élimination vérifiée du programme d'armes chimiques de la Syrie, comme il est tenu de le faire en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

En l'absence de cette mesure positive, nous demandons au régime d'Al-Assad de fournir une réponse complète à la demande d'information de l'Équipe d'évaluation des

déclarations aussi rapidement que possible. Il convient toutefois de noter que, même lorsque le régime syrien a fourni des informations, ses déclarations relatives aux armes chimiques étaient truffées de lacunes, d'incohérences et de disparités non résolues. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, c'est pour cette raison que le Directeur général de l'OIAC continue d'estimer que les déclarations syriennes ne peuvent toujours pas être considérées comme exactes et complètes.

Le fait que la Syrie ne fournit pas des informations complètes et exactes est extrêmement préoccupante. Il existe en effet un vrai risque que le régime d'Al-Assad utilise à nouveau des armes chimiques, comme il l'a fait à plusieurs reprises contre sa propre population. Le Gouvernement américain estime que le régime d'Al-Assad aurait utilisé des armes chimiques au moins 50 fois depuis que la Syrie a adhéré à la Convention en 2013. Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont confirmé de manière indépendante que le régime avait utilisé des armes chimiques à huit reprises. Le travail de l'Équipe d'enquête et d'identification se poursuit, et nous attendons avec impatience son prochain rapport sur l'attaque d'avril 2018 à Douma.

Le Conseil ne s'est pas laissé duper par les dissimulations du régime d'Al-Assad, aidé par son allié, la Russie. Les États parties à l'OIAC ne sont pas dupes non plus et continuent d'appuyer le travail de l'OIAC sur la Syrie. Cela a été démontré à plusieurs reprises, tout récemment à la 101^e réunion du Conseil exécutif de l'OIAC, qui s'est tenue au début du mois, et par l'appui considérable apporté au budget de l'organisation, qui comprend le financement de l'Équipe d'enquête et d'identification. Le refus persistant du régime de fournir les réponses ou les informations demandées il y a des années par l'Équipe d'évaluation des déclarations est un affront à l'OIAC, au Conseil et à la communauté internationale.

Dans le même temps, le fait que le régime n'a ni déclaré ni détruit ses stocks d'armes chimiques constitue une menace pour le peuple syrien et pour la région. Pris ensemble, ces comportements menacent notre sécurité collective et rendent le monde moins sûr. Les États-Unis restent déterminés à faire en sorte que le régime syrien réponde de son emploi d'armes chimiques, et ils condamnent dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques où que ce soit, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances. Hier encore, nous avons pris des mesures pour amener trois responsables de l'armée syrienne impliqués dans les frappes aériennes d'août 2013 sur la Ghouta à répondre de leurs

actes : eux et leurs proches ne sont désormais plus autorisés à entrer aux États-Unis.

Le régime doit mettre fin à son intransigeance et s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques le plus rapidement possible. Cela constituerait une étape positive vers le renforcement de notre sécurité collective et contribuerait à garantir que nous ne serons plus jamais témoins de scènes horribles comme celles auxquelles nous avons assisté en Syrie au cours des neuf dernières années.

M. Kirpichenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous prenons note de l'exposé de M^{me} Nakamitsu.

Malheureusement, une fois de plus, nous n'avons rien entendu de vraiment nouveau, et le rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2022/727, annexe), qui a par ailleurs été publié le 30 septembre, soit il y a presque un mois, n'est qu'un simple copié-collé. Nous croyons savoir que la prochaine séance du Conseil de sécurité sur cette question pourrait se tenir dès le début du mois de novembre, et qu'un nouveau rapport sera publié dans quelques jours. Quel est donc l'intérêt de débattre aujourd'hui d'un document qui est déjà obsolète ? Une telle approche nuit à la crédibilité des débats du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

La présente séance ne restera dans les mémoires que pour le dernier refus du Directeur général de l'OIAC, M. Fernando Arias, de présenter un exposé au Conseil. Il semble paniqué à l'idée de répondre aux questions gênantes qui ont été posées au Secrétariat technique concernant son approche politisée du dossier des armes chimiques syriennes et la manipulation du rapport de la Mission d'établissement des faits sur l'incident de Douma.

Nous réaffirmons une fois de plus que le contenu des rapports du Directeur général de l'OIAC est déséquilibré, qu'il répète les mêmes accusations contre les Syriens et qu'il est conçu dans un seul but : donner l'impression que le dialogue entre l'OIAC et la République arabe syrienne est bloqué uniquement en raison de la prétendue réticence de la partie syrienne à coopérer. Nos collègues syriens devront à nouveau remplir les blancs aujourd'hui et présenter les aspects de leurs échanges avec le Secrétariat technique qui ne sont pas mentionnés dans le rapport. Nous nous abstiendrons quant à nous de perdre notre temps.

Il est clair que le calendrier des débats sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) au Conseil de sécurité doit être rationalisé. Discuter chaque mois du dossier des armes chimiques syriennes restera un exercice inutile jusqu'à ce que M. Arias daigne prendre la parole au Conseil comme doit le faire un fonctionnaire international responsable de son rang, d'autant plus que la question fait l'objet d'un débat trimestriel au siège de l'OIAC à La Haye.

M. Leite Novaes (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé.

Une fois de plus, nous nous réunissons dans cette salle dans un contexte où peu de choses semblent avoir changé sur le terrain ou dans les relations entre la République arabe syrienne et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Il semble désormais incontestable que la fréquence de ces séances doit changer. Tenir des séances mensuelles alors qu'il n'y a que peu ou pas d'évolutions pertinentes sur le terrain est inefficace en termes de temps et de ressources. Le rapport mensuel de l'OIAC (voir S/2022/727, annexe) a été publié aujourd'hui même, il y a quelques minutes, et nous avons failli avoir une séance au cours de laquelle nous n'aurions même pas eu de rapport à examiner. Malheureusement, en raison de la manière dont ces débats sont structurés, nos interventions sont les mêmes, que nous ayons un rapport ou non.

En l'absence de faits nouveaux concernant le dossier des armes chimiques en Syrie, je tiens à réaffirmer une fois de plus notre position de toujours sur ce sujet. Les armes chimiques sont totalement incompatibles avec le droit international humanitaire et n'ont donc aucune place dans les pratiques et les doctrines du monde d'aujourd'hui. L'utilisation de telles armes viole les accords internationaux et constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Tout emploi doit être traité en toute transparence et faire l'objet d'une enquête approfondie et impartiale, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

En 2013, le régime syrien a assassiné plusieurs milliers de civils dans la banlieue de Damas avec des armes prosrites par le droit international. La réalité de cette attaque odieuse n'a été contestée par personne et le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013). Une fois encore, nous déplorons l'absence

de progrès. Le régime continue de faire obstruction au travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Après avoir essuyé six refus de la part du régime, le Secrétariat technique a dû renoncer à déployer sur le terrain l'Équipe d'évaluation des déclarations. La Syrie doit faire la lumière sur l'intégralité de ses stocks. Elle doit se mettre en conformité avec ses obligations internationales, si elle veut rétablir ses droits et privilèges. Nous exhortons la Syrie à répondre par écrit aux questions adressées par le Secrétariat technique sur sa déclaration initiale. Nous l'appelons à répondre à la proposition d'ordre du jour faite pour le Secrétariat technique il y a près d'un an afin que puisse se tenir la réunion prévue à Beyrouth entre les deux parties. La France suivra très attentivement les conclusions des deux prochains rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les attaques de Douma et Marea.

Malgré les obstacles, les équipes de l'OIAC continuent leur travail d'enquête avec ténacité, indépendance et professionnalisme. Je tiens à les saluer une nouvelle fois. Les campagnes de discrédit menées à leur rencontre sont inadmissibles. Je veux ici rappeler que la lutte contre l'impunité et l'interdiction totale de l'utilisation d'armes chimiques restent nos priorités. Cette lutte constitue le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. C'est le sens de notre mobilisation continue en faveur du partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

M^{me} Robledo López (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Nous constatons une fois de plus le peu de progrès réalisés s'agissant de faire la lumière sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, ce qui entrave l'obligation de rendre des comptes concernant l'utilisation de ces armes dans le conflit syrien. Entre autres problèmes, il faut encore régler les 20 questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie, et malgré cela, il n'a pas été possible d'organiser la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes depuis février 2021. Il n'y a pas eu d'éclaircissement sur le transfert non autorisé de cylindres de chlore lié à l'attaque perpétrée à Douma en 2018, et aucune information n'a été fournie pour expliquer le résidu chimique identifié dans les installations de Barzé en novembre 2018. Nous demandons de nouveau au Gouvernement syrien de soumettre les informations demandées et de coopérer pleinement et de bonne foi avec les équipes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat technique pour faire avancer le dossier en procédant à des échanges d'informations par écrit, étant donné les obstacles qu'il a rencontrés pour progresser d'une autre manière. Toutefois, ces communications ne sauraient remplacer les consultations en personne. Nous prenons également note des inspections qu'il a menées en septembre dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya, ainsi que du dernier déploiement de la Mission d'établissement des faits. Le Mexique attend avec intérêt la publication des rapports correspondants. Par ailleurs, nous espérons que la réunion entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Syrie et le Directeur général de l'OIAC aura lieu sous peu, étant entendu qu'une proposition d'ordre du jour est déjà en place et que des fonctionnaires des deux parties ont déjà été désignés comme coordonnateurs. Nous prenons acte de ce que la réunion préliminaire à Beyrouth sera de nature technique et aura pour but de mettre au point les détails de la réunion en question.

Ma délégation exprime une fois de plus son appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses équipes techniques qui, en dépit de nombreuses difficultés, continuent de mener à bien leur travail de manière professionnelle, indépendante et impartiale et dans le respect des normes internationales les plus élevées. Pour terminer, nous condamnons une fois de plus avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soient l'auteur ou les circonstances.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé.

Nous regrettons profondément que nous nous réunissions une fois de plus en l'absence de progrès visible concernant ce dossier, et ce, malgré la détermination, la souplesse et le professionnalisme du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui s'efforce de collaborer avec la Syrie pour régler les questions importantes en suspens.

Nous avons écouté la Syrie, à l'OIAC et au Conseil de sécurité, fournir des excuses pour ses manquements à ses obligations. Malheureusement, la Syrie continue de poser des conditions au travail de l'OIAC et à sa collaboration avec le Secrétariat technique. Elle bloque les consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis plus d'un an, en violation de la résolution 2118 (2013). Elle n'a accepté ni l'ordre du jour ni les modalités d'une réunion entre le Directeur général Arias et le Ministre des affaires étrangères Mekdad, qu'on

attend depuis plus d'un an maintenant. Nous remercions la Haute-Représentante d'avoir fait le point sur cette question et nous demandons instamment à la Syrie de coopérer avec toute la célérité requise à l'organisation de cette réunion. Malheureusement, la Syrie continue de saper le travail et la réputation de l'OIAC et de ses équipes d'enquête. Le Conseil de sécurité a confié un mandat clair à l'OIAC pour régler ces problèmes de collaboration avec la Syrie et doit lui accorder son plein appui dans l'exécution de ce mandat.

La Syrie s'est dit préoccupée à plusieurs reprises du fait que des acteurs non étatiques possèdent des armes chimiques, et nous convenons qu'il s'agit d'une question qui doit être prise au sérieux. Cependant, là encore, les paroles de la Syrie ne correspondent pas à ses actes. La Syrie ne coopère aucunement avec l'OIAC dans le suivi de ces cas présumés. En fait, les cas évoqués par la Syrie dans ses notes à l'OIAC et à l'ONU ne peuvent être liés ni à un événement spécifique survenu en Syrie ni aux conclusions des enquêtes de l'OIAC. En revanche, l'OIAC prend très au sérieux la question de l'emploi d'armes chimiques par des terroristes. L'organisation a mené des enquêtes lorsqu'elle disposait d'informations concrètes et a publié des rapports, notamment sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie par Daech.

Il est essentiel de faire en sorte que la Syrie cesse ses tergiversations et collabore réellement, avec sérieux et de toute urgence avec le Secrétariat technique. Seule une véritable collaboration avec l'OIAC permettra de garantir que le programme d'armes chimiques de la Syrie appartient, de manière vérifiable et définitive, au passé. La Syrie ne peut être autorisée à simplement attendre que la communauté internationale se désintéresse de la question, alors qu'elle cherche à conserver ou à reconstituer ses capacités en matière d'armes chimiques. Le Conseil doit activement défendre la norme internationale contre l'utilisation d'armes chimiques, notamment en soutenant sans équivoque l'OIAC dans l'accomplissement de sa mission. De plus, il est crucial que ce point continue d'être examiné régulièrement pour signaler à la Syrie que son manque de coopération ne restera pas sans réponse.

M. Stastoli (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Nous sommes confrontés à une situation qui n'a guère changé depuis la précédente séance du Conseil sur la question (voir S/PV.9141). Il n'y a eu aucun progrès dans les discussions entre l'Organisation

pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Gouvernement syrien, que ce soit en ce qui concerne les prochaines inspections en Syrie ou la rencontre en personne entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés.

À ce jour, à la suite de nombreux rapports de l'OIAC, rien ne nous porte à croire que l'élimination du programme d'armes chimiques syrien est en cours. Malheureusement, le programme d'armes chimiques syrien continue d'échapper au contrôle de la communauté internationale.

Depuis février 2021, toutes les tentatives du Secrétariat pour organiser la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont toujours pas porté leurs fruits. La communication est réduite aux seuls échanges de notes verbales. Il est clair que la Syrie n'est pas disposée à coopérer avec l'OIAC et les équipes du Secrétariat technique, dont certains des membres du personnel se voient refuser l'entrée dans le pays, en dépit du paragraphe 7 de la résolution 2118 (2013), qui oblige la Syrie à accepter le personnel désigné par l'OIAC en lui donnant un accès immédiat et sans entrave pour lui permettre d'exercer ses fonctions. Nous regrettons vivement l'absence délibérée de coopération de la Syrie avec l'OIAC.

Le dernier rapport mensuel de l'OIAC (voir S/2022/727, annexe) indique clairement qu'en égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat estime que la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013). Nous réaffirmons notre plein appui au travail objectif, impartial et professionnel qu'effectue le Secrétariat technique de l'OIAC.

Nous nous félicitons de la neuvième série d'inspections menée par le Secrétariat dans les installations de Barzé et de Jamraya du 11 au 18 septembre, et attendons avec intérêt les résultats de ces inspections. Dans ce contexte, nous saluons également la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie, qui poursuit ses activités pour déterminer l'emploi d'armes chimiques en Syrie, ainsi que l'Équipe d'enquête et d'identification, qui s'emploie à en identifier les auteurs. Nous attendons leurs rapports avec intérêt. Nous devons aux victimes de veiller à ce que les attaques à l'arme chimique ne restent pas impunies. Aucune impunité ne peut et ne saurait être tolérée pour l'emploi d'armes chimiques.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre position ferme selon laquelle une clôture rapide des enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie permettra au

Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'aider plus concrètement le peuple syrien dans sa quête d'un avenir pacifique.

M^{me} Syed (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé consacré aux progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien.

Qu'il me soit permis de commencer par féliciter le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour avoir mené la neuvième série d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya du 11 au 18 septembre. Ces inspections semestrielles sont importantes pour favoriser un esprit d'échange et de dialogue positif entre le Secrétariat et les autorités syriennes, ainsi que pour recueillir des informations permettant de déterminer si les activités menées dans les installations sont conformes aux obligations de la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques. Nous espérons que cette activité d'inspection se traduira aussi par des discussions fructueuses sur d'autres sujets de coopération, notamment la préparation d'une rencontre entre le Directeur général Arias et le Ministre Mekdad. Toutefois, de nombreux obstacles doivent être levés et diverses questions doivent être réglées de toute urgence si nous voulons mettre pleinement en œuvre la résolution 2118 (2013).

L'OIAC a demandé des informations supplémentaires concernant une attaque présumée contre une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques, qui contenait apparemment du matériel pertinent dans le cadre d'une enquête en cours de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'OIAC a également demandé que soient déclarés tous les types et toutes les quantités non déclarés d'agents neurotoxiques produits et/ou transformés en armes dans une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques. Il faut impérativement que la Syrie satisfasse à ces demandes et coopère pleinement avec l'OIAC.

De même, 20 questions liées à la déclaration initiale de la Syrie restent en suspens. Nous continuerons d'exhorter la Syrie à fournir suffisamment d'informations et d'explications techniques pour clore les questions en suspens.

Enfin, il est impératif que la Syrie prenne les mesures requises pour que soit levée la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

M^{me} Matar (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé de ce jour.

Dans le cadre de la présente séance sur le dossier des armes chimiques, les Émirats arabes unis répètent qu'ils rejettent expressément et condamnent catégoriquement l'emploi d'armes chimiques, en toutes circonstances, par qui que ce soit et où que ce soit. Leur emploi constitue une violation flagrante des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et du droit international.

Mon pays rappelle également l'importance de poursuivre un dialogue constructif entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et les autorités syriennes afin de résoudre les questions en suspens. Nous estimons que la communication par le seul biais d'échanges de correspondance écrite ne permettra pas d'atteindre cet objectif, et insistons sur la nécessité de travailler à une solution durable pour avancer sur cette question. Nous attendons donc avec impatience la réunion prévue entre le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC, et espérons qu'elle portera ses fruits.

Il est regrettable que le dernier rapport de l'OIAC (voir S/2022/727, annexe) ne contienne pas d'éléments nouveaux pour justifier la convocation de la présente séance. Notre position n'a pas changé et est claire pour tout le monde. Elle a été présentée dans nos déclarations et figure dans les procès-verbaux de séance.

À cet égard, je rappelle l'importance d'utiliser le temps et les ressources de cet organe à bon escient. Cela signifie avant tout que les séances doivent être efficaces, qu'il s'agisse de leur fréquence ou de leur contenu. Nous partageons tous la responsabilité d'évaluer notre travail sur ce dossier. Nous devrions donc reconsidérer le nombre de séances tenues par le Conseil sur la question des armes chimiques. Lorsque des évolutions nécessiteront la convocation d'une séance, mon pays y sera favorable. La question des armes chimiques est importante, et tout progrès en la matière pourrait contribuer, en plus d'autres facteurs, à ouvrir la voie à la fin de la crise syrienne.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé.

S'il y a une chose sur laquelle je peux partager l'avis de mon collègue russe, c'est qu'aujourd'hui, malheureusement, nous n'avons rien appris de véritablement nouveau de l'exposé présenté par le Secrétariat. Au

lieu de cela, nous avons à nouveau entendu une longue liste de domaines dans lesquels le régime syrien persiste à refuser de fournir des informations suffisantes à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ou de prendre des mesures élémentaires conformément à ses obligations internationales.

Mais cela ne signifie pas que nous devons simplement fermer les yeux et laisser faire le régime syrien. Le refus de la Syrie de coopérer avec l'OIAC pour résoudre les questions en suspens liées à sa déclaration au titre de la Convention sur les armes chimiques est inexcusable.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, ces 20 questions en suspens ne sont pas théoriques. Il s'agit notamment de savoir où se trouvent plusieurs centaines de tonnes d'agents de guerre chimique, dont la destruction ne peut toujours pas être vérifiée. Et l'histoire ne laisse planer aucun doute, avec au moins huit attaques à l'arme chimique déjà attribuées de manière indépendante au régime d'Al-Assad contre sa propre population. La Syrie et la Russie ont depuis longtemps recours à la diversion et à la désinformation pour tenter de détourner l'attention des crimes de guerre effroyables commis par le régime d'Al-Assad.

Tout cela n'empêche pas que deux choses soient claires. Premièrement, le non-respect, par la Syrie, des obligations que lui fait la Convention sur les armes chimiques fait peser une menace réelle et constante sur la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, le régime d'Al-Assad doit répondre de son emploi avéré de l'arme chimique.

Le Conseil de sécurité doit continuer de se pencher sur ces questions, malgré l'obstruction de la Syrie et de la Russie. Nous ne pouvons pas donner le sentiment que nous tolérons l'emploi d'armes chimiques, et nous ne pouvons permettre une quelconque impunité.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

D'emblée, je rappelle que la Chine s'est toujours opposée à l'emploi d'armes chimiques par quelque pays, organisation ou individu et en quelques circonstances que ce soit. Le dialogue et la concertation sont les seuls moyens de régler la question des armes chimiques syriennes.

Nous avons pris bonne note des consultations entamées par correspondance écrite entre le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique sur l'évaluation de la déclaration. Nous appelons le Secrétariat technique

à respecter pleinement les préoccupations de l'État partie concernant la question des visas et à prendre des mesures pour lever les obstacles à la tenue de la vingt-cinquième série de consultations techniques.

Les activités d'enquête et d'attribution des responsabilités menées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) concernant l'emploi présumé d'armes chimiques doivent être menées dans le strict respect du cadre défini par la Convention sur les armes chimiques, respecter les exigences de procédure, s'appuyer sur des éléments de preuve fiables et produire des conclusions crédibles. La création de l'Équipe d'enquête et d'identification ne rentrait pas dans le champ de la Convention et elle est contraire à la tradition du consensus suivie par l'OIAC.

Pour terminer, à l'instar de la Fédération de Russie, du Brésil et des Émirats arabes unis, la Chine réaffirme qu'il conviendrait que le Conseil se réunisse moins fréquemment pour discuter des questions syriennes, ou qu'il envisage de les assujettir à un examen conjoint. Cela contribuera non seulement à aborder les questions syriennes sous un angle global, mais aussi à améliorer l'efficacité du Conseil.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions de son exposé M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Nous prenons note de l'absence persistante de progrès sur ce volet des discussions consacrées à la Syrie au Conseil de sécurité. L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques et plaide pour sa mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire. L'Inde est opposée à l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soient les auteurs, le lieu, le moment ou les circonstances. Elle a toujours affirmé que les enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques doivent être impartiales, crédibles et objectives.

Nous avons à maintes reprises mis en garde contre le risque que des entités terroristes ou des terroristes individuels se procurent des armes chimiques, notamment dans la région. Par conséquent, les allégations d'emploi d'armes chimiques doivent faire l'objet de la plus grande attention.

Nous avons pris bonne note des préoccupations exprimées par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) concernant l'exécution, par la Syrie, de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Nous

espérons que la Syrie prendra les mesures qui s'imposent pour répondre à ces préoccupations. Nous estimons que des échanges réguliers entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC sont indispensables pour régler les questions en suspens.

Pour terminer, l'Inde reste convaincue que des progrès sur les autres volets contribueraient aussi à faire avancer l'ensemble du processus politique de paix en Syrie, comme y invite la résolution 2254 (2015).

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration conjointe au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Ghana et mon pays, le Gabon.

Nous remercions de son exposé la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu. Nous saluons la présence à la séance de ce jour des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Türkiye.

Nous prenons note du cent huitième rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2022/727, annexe), qui souligne que la situation n'a pas évolué depuis notre précédente séance d'information (voir S/PV.9141), ce qui est désormais la marque du dossier des armes chimiques syriennes.

Tout en prenant acte de la présentation, par l'autorité nationale syrienne, du cent sixième rapport mensuel sur le programme d'armes chimiques du pays, nous restons préoccupés par l'absence de progrès notable s'agissant des efforts déployés pour remédier pleinement à cette question, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Par ailleurs, nous nous félicitons que la neuvième série d'inspections des installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et Jamraya se soit tenue du 11 au 18 septembre, et nous attendons avec intérêt que soit publié le rapport énonçant les conclusions de ces inspections.

Les trois membres africains du Conseil renouvellent leur ferme appui à la résolution 2118 (2013) et appellent à des efforts concertés au niveau mondial pour accélérer les mesures visant une destruction vérifiable des armes chimiques syriennes, afin de donner tout leur sens à la résolution et à la Convention sur les armes chimiques. En conséquence, nous appelons l'autorité nationale syrienne à coopérer de manière

constructive avec le Secrétariat technique de l'OIAC, dans le but de faciliter le règlement définitif de toutes les questions en suspens, notamment l'organisation de la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations.

À cet égard, nous nous félicitons que l'autorité nationale syrienne ait proposé qu'une réunion se tienne à Beyrouth avec l'OIAC, et nous appelons les deux parties à concilier leurs positions sur l'ordre du jour de cette réunion, en prenant en considération la lettre de l'OIAC sur le sujet, en date du 20 décembre 2021.

Nous sommes foncièrement convaincus que la convocation rapide, en présentiel, de la réunion de haut niveau entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne et le Directeur général de l'OIAC insufflerait l'élan nécessaire à ce processus et contribuerait à redynamiser les efforts en vue de répondre définitivement aux questions en suspens.

Comme nous l'avions souligné dans notre précédente déclaration, tant que cette affaire n'est pas définitivement close par l'OIAC, le danger latent que représentent la production et l'emploi éventuel d'armes chimiques, en Syrie ou ailleurs, ne peut être totalement écarté. Il est incontestable que le règlement rapide de cette enquête nous permettrait également de consacrer notre temps et nos ressources limitées aux autres défis auxquels le peuple syrien est confronté.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil réitérent leur opposition à l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en quelques circonstances que ce soit. Nous restons également attachés aux normes établies interdisant l'emploi d'armes chimiques et nous appuyons tous les efforts visant à mettre fin à leur production, leur stockage et leur utilisation.

(l'orateur reprend en français)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : Le Conseil de sécurité examine une nouvelle fois le dossier chimique syrien, alors même qu'aucun fait nouveau justifiant la tenue de la présente séance n'est survenu. Il ne s'agit que d'une occasion de plus pour certains pays notoires, États-Unis en tête, de recourir à nouveau à leur rhétorique accusatrice contre la Syrie.

La présente séance est donc une perte de temps et de ressources, lesquels auraient dû être utilisés à meilleur escient.

La coopération de la Syrie avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) doit être reconnue. Depuis qu'elle a, de son plein gré, accédé à la Convention sur les armes chimiques, en 2013, la Syrie coopère pleinement avec l'OIAC. Pour preuve : elle a intégralement détruit, en un temps record, ses stocks d'armes chimiques et leurs installations de production. Chacun sait que des États comme les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ne tiennent délibérément aucun compte de cette réalité, et ce, pour des motifs politiques délétères. Ces pays agissent de la sorte depuis 2011, dans le but de déstabiliser la Syrie, de perturber sa sécurité et de détruire ses capacités, notamment par le truchement d'organisations terroristes et au moyen d'incidents, fabriqués de toutes pièces, impliquant l'emploi d'armes chimiques.

Les accusations mensongères portées par ces pays contre la Syrie n'ont aucune base juridique ou professionnelle et font partie d'une campagne de propagande hostile lancée contre mon pays. Tous ceux qui exhortent la Syrie à respecter la Convention devraient commencer par faire de même avec les autres pays qui violent la Convention. Ils doivent également empêcher ces pays de faciliter l'acquisition d'armes chimiques et de matières chimiques toxiques par les organisations terroristes. Ces pays doivent également être tenus responsables des crimes qu'ils ont commis contre le peuple syrien, notamment par l'utilisation ou la fabrication d'armes chimiques.

Le fait que personne n'ait enquêté sur les informations détaillées fournies par la Syrie à cet égard est une preuve évidente de ce que j'ai dit. Au lieu de nous faire la leçon sur le fait qu'il est indispensable que la Syrie honore ses obligations au titre de la Convention, le représentant des États-Unis d'Amérique devrait exhorter son gouvernement à s'acquitter rapidement de ses obligations en vertu de la Convention. Ce dernier retarde depuis des années la destruction de son énorme arsenal d'armes chimiques en invoquant de faux prétextes et des excuses.

Certains membres du Conseil prétendent que les équipes de l'OIAC font leur travail de manière professionnelle et impartiale. Mais je me demande comment cela se peut. Se pourrait-il que l'équipe de la mission d'établissement des faits de l'OIAC reçoive des échantillons fournis par des parties inconnues, voire suspectes ? De telles mesures peuvent-elles être prises de manière professionnelle, conformément aux dispositions de la

Convention ? Les méthodes de travail discriminatoires de la partie qui demande une enquête sur les incidents constitueraient-elles une méthode de travail impartiale et professionnelle ?

Les rapports présentés par ces équipes pour servir les intérêts politiques de certains pays, notamment pour couvrir une agression militaire menée par trois États membres du Conseil, seraient-ils crédibles ? Le retard pris dans la publication des rapports sur les incidents signalés par la Syrie de 2017 à aujourd'hui – sur une période de plus de cinq ans –, alors que les rapports sur les incidents signalés par d'autres parties sont publiés rapidement, serait-il le signe d'une méthode de travail impartiale et professionnelle ? J'espère que chacun mènera une réflexion plus approfondie sur ces questions.

La République arabe syrienne se félicite de nouveau de l'organisation du vingt-cinquième cycle de consultations de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous soulignons que la conduite de ces consultations n'est soumise à aucune condition. Le Secrétariat technique de l'OIAC doit reconnaître la bonne foi de la Syrie, car elle n'a empêché aucune équipe ni aucun représentant d'entrer sur son territoire au cours des neuf dernières années. La Syrie prie l'OIAC de ne pas interrompre le travail important de l'Équipe d'évaluation des déclarations en la prenant en otage simplement parce que nous n'accordons pas de visa d'entrée à un expert dont le comportement nous préoccupe, alors qu'il pourrait facilement être remplacé par un des nombreux autres experts de l'OIAC.

Ma délégation assure aux membres du Conseil que toutes les questions examinées par l'Équipe font l'objet d'une analyse conjointe et de consultations entre l'autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique et qu'aucune conclusion définitive n'a encore été tirée. Nous regrettons donc que certains pays persistent à traiter par le mépris les éclaircissements que nous avons apportés et s'empressent de lancer des accusations contre la Syrie sur la base d'informations incorrectes et infondées qui n'ont rien à voir avec la réalité.

S'agissant de la prochaine réunion de haut niveau prévue entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, le chef de l'autorité nationale syrienne et le Directeur général de l'OIAC, la Syrie réaffirme sa volonté d'organiser cette réunion dès que possible, conformément à l'ordre du jour convenu par les deux parties. Cette réunion contribuera à régler les questions en suspens entre elles. Je tiens à souligner que le 3 octobre, le Secrétariat technique a enfin répondu à notre proposition de tenir une séance d'organisation

entre les points de contact des deux parties à Beyrouth afin de préparer la réunion de haut niveau.

La République arabe syrienne réitère sa position concernant l'illégalité de la création de la prétendue Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC. La Convention sur les armes chimiques n'a pas chargé le Secrétariat technique de l'OIAC de mener des enquêtes pour établir la responsabilité de l'utilisation d'armes chimiques. L'Équipe d'enquête et d'identification s'est donc vu confier un mandat illégitime, mettant en évidence une irrégularité dans la mise en œuvre de la Convention ainsi qu'une violation de ses dispositions dans le but d'offenser un État partie à la Convention.

La création de l'Équipe d'enquête et d'identification en application d'une décision prise par vote, avec le consentement de moins de la moitié des États parties à la Convention, va à l'encontre du consensus par lequel les décisions de l'OIAC sont généralement adoptées. L'Équipe s'est vu confier des responsabilités qui n'étaient pas prévues par la Convention, ce qui représente une violation flagrante de la Convention et une violation de ses dispositions. Nous faisons également remarquer que le vote n'est pas un moyen légitime de modifier le texte de la Convention. Ma délégation réitère une fois de plus le refus total de la Syrie de reconnaître l'Équipe et ses méthodes de travail illégitimes et non professionnelles, qui aboutiront en fin de compte à des conclusions erronées qui doivent être condamnées.

Pour terminer, la République arabe syrienne réaffirme sa condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, à tout moment, en tout lieu et en toutes circonstances. J'insiste sur le fait que la Syrie ne cherche pas à saper le travail de l'OIAC. Au contraire, nous exhortons ses équipes à s'acquitter de leurs tâches conformément aux dispositions de la Convention, d'une manière qui garantisse le professionnalisme, l'impartialité et la crédibilité de l'OIAC.

La Syrie fait obstacle à certains pays qui cherchent à se servir de l'Organisation comme d'un outil pour mettre en œuvre leurs objectifs nuisibles et antisyriens, qui s'entêtent à vouloir politiser ce dossier au Conseil, qui s'efforcent de couvrir les actes perpétrés par des groupes terroristes contre les citoyens syriens, ou qui manipulent les dispositions de la Convention pour créer des mécanismes illégitimes. La Syrie le répète : si ces pays ne renoncent pas à leur comportement destructeur et à leurs intentions subversives contre mon pays, nous ne pourrions pas avoir de discussions objectives sur ce dossier et l'amener à une conclusion professionnelle et impartiale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Une nouvelle fois, la République islamique d'Iran condamne dans les termes les plus forts l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, à quelque moment et en quelques circonstances que ce soit. Nous réaffirmons que la Convention sur les armes chimiques doit être appliquée intégralement, effectivement et sans discrimination. Nous estimons que le fait de politiser l'application de la Convention et de se servir de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à des fins politiques met en péril la légitimité de l'OIAC aussi bien que de la Convention. L'OIAC doit être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités de manière impartiale, professionnelle et objective. En outre, afin d'établir les faits et d'arriver à des conclusions fondées sur des éléments factuels, toute enquête sur l'emploi d'armes chimiques doit être impartiale, professionnelle, crédible et objective, et respecter strictement les dispositions et procédures énoncées à la Convention.

Nous reconnaissons l'importance critique des efforts consentis par la République arabe syrienne pour respecter les obligations que lui fait la Convention. Nous exhortons l'OIAC et la République arabe syrienne à poursuivre leurs échanges. La réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC est en cours d'organisation. Cette réunion, qui devrait avoir lieu, est susceptible de permettre aux parties de régler les questions en suspens. À cet égard, l'autorité nationale syrienne a proposé au Secrétariat technique que les deux parties tiennent une réunion de coordination à Beyrouth afin de convenir de l'ordre du jour de cette réunion de haut niveau. Le Secrétariat technique a répondu à cette demande le 3 octobre. Nous félicitons également la République arabe syrienne d'avoir soumis son cent septième rapport mensuel, en date du 15 octobre, au Directeur général de l'OIAC. Ce rapport présente les activités menées sur le territoire syrien en lien avec la destruction des armes chimiques et de leurs sites de production. Conformément à sa logique de coopération constructive, la Syrie a également facilité la visite du Secrétariat technique de l'OIAC en Syrie pour y procéder à la neuvième tournée d'inspection du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques.

Alors que la République arabe syrienne satisfait aux prescriptions de la Convention et continue de coopérer de manière constructive avec l'OIAC, un traitement politique du dossier et l'application de deux poids, deux

mesures ne feront que détourner les discussions de son caractère technique. Nous appelons donc une nouvelle fois le Conseil de sécurité à tirer plein parti de ses séances sur la Syrie. Consacrer une séance mensuelle du Conseil à répéter des positions et allégations sans fondement contre le Gouvernement syrien ne contribue pas à l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à des discussions sur le volet technique dans le cadre de l'OIAC, afin de promouvoir un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC pour régler les questions en suspens.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yakut (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Nous saluons l'indépendance, le professionnalisme et l'impartialité du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Directeur général de l'OIAC pour nouer des contacts directs en vue de régler les questions en suspens.

Comme le rapporte une nouvelle fois l'OIAC, les lacunes, divergences et incohérences qui émaillent la déclaration d'armes chimiques du régime d'Al-Assad n'ont pas été résolues, et l'OIAC ne peut toujours pas considérer cette déclaration comme exacte et complète. Le régime fait obstacle aux travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification en refusant de délivrer les visas nécessaires. En outre, le Secrétariat technique de l'OIAC attend toujours les réponses aux requêtes envoyées au régime syrien en octobre 2020 et en juillet 2021 concernant ses installations de production d'armes chimiques et les cylindres de chlore utilisés durant l'attaque survenue à Douma en 2018. Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à fournir les informations demandées, comme l'y oblige la Convention sur les armes chimiques.

Les enquêtes que mènent la mission d'établissement des faits de l'OIAC et l'Équipe d'enquête et d'identification sont importantes pour faire toute la lumière sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Des enquêtes scientifiques indépendantes ont établi que le régime d'Al-Assad est responsable d'avoir recouru à l'arme chimique à de multiples reprises contre sa propre population. Nous attendons avec intérêt la conclusion des enquêtes en cours, notamment le prochain rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur l'attaque de 2018 à Douma.

Je réaffirme que l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en quelque circonstance que ce soit constitue une violation grave du droit international. Il relève de notre responsabilité collective de veiller à ce que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes. Une réconciliation politique véritable ne sera possible que par la justice et l'application du principe de responsabilité. Il est grand temps que les membres du Conseil mettent

de côté leurs divergences politiques et prennent des mesures pour faire appliquer les propres résolutions du Conseil, tout particulièrement la résolution 2118 (2013). Il est impératif de mettre fin à l'impunité, notamment pour honorer les centaines de vies innocentes fauchées par des attaques à l'arme chimique durant le conflit en Syrie.

La séance est levée à 16 h 5.